



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 108385

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le souhait d'établir le 11 novembre comme date retenue pour honorer les morts pour la France du passé, du présent, et même de l'avenir. En effet, les commémorations existantes n'impliquent guère les opérations extérieures de ces cinquante dernières années, que celles-ci soient nationales ou menées dans le cadre des Nations-unies. Ainsi, il s'allie aux 37 associations, dont le comité d'entente renforcé du Souvenir français, représentant plus d'un million d'adhérents, afin de soutenir auprès de vous ce projet : mettre en place une véritable journée nationale du souvenir, s'exprimant au-delà de sensibilités politiques, ethniques ou religieuses. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées nationales, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. Pour autant, la « quatrième génération du feu » mérite la considération qui est attachée à ses aînés, et l'hommage à ses victimes doit être similaire à celui rendu aux morts pour la France des autres conflits. Dans cet esprit, j'ai demandé que soit créé un mémorial en hommage aux militaires morts en opérations extérieures, qui constituerait un véritable lieu de mémoire permettant à la Nation de s'associer symboliquement au deuil des familles et de ne pas les oublier. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire que le ministre de la défense et des anciens combattants s'est exprimé en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 Novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les morts pour la France de tous les conflits.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108385

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4940

Réponse publiée le : 19 juillet 2011, page 7866